



# Cr

Consommation-Revenus

## Les allocataires de minima sociaux n'ont jamais été aussi nombreux

En 2011, 150 300 allocataires ont bénéficié d'une prestation considérée comme minimum social. C'est un niveau jamais atteint auparavant (*graphique 1*). Le nombre d'allocataires a augmenté de 4,1 % en un an, progressant plus rapidement que la population (+ 1,5 %). La hausse s'accroît encore par rapport à celle de 2010 (+ 2,4 %), année où le nombre d'allocataires de minima sociaux repartait à la hausse après deux années de stabilité.

Le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés ayant augmenté en 2011, les allocations chômage du régime solidarité ont bondi de 16 %.

Parallèlement, le montant des allocations versées augmente de 5,5 %.

La hausse de 2010 se poursuit en 2011. Tous les minima sociaux augmentent exceptés ceux en rapport avec les droits à la retraite (*tableau 1*). Les montants versés, 830 millions d'euros, s'accroissent également. La principale prestation, le RSA (socle + socle et activité), a été perçue par plus de 86 000 foyers, en augmentation de 5,5 % par rapport au total RMI plus API de 2010.

### Mise en place du RSA en 2011

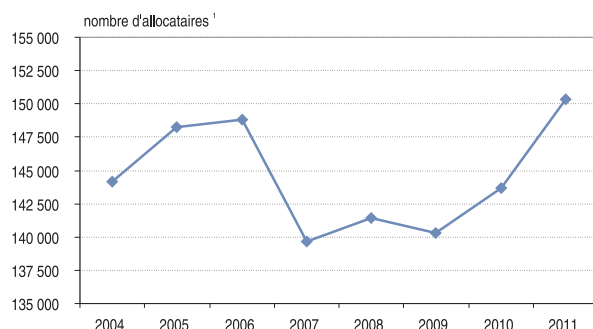
L'année 2011 est marquée par des réformes importantes en matière de minima sociaux. La plus marquante est l'instauration du revenu de solidarité active (RSA) dans les départements d'outre-mer au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le RSA est destiné à assurer un revenu minimum aux personnes sans ressources (RSA socle seul) ou à compléter les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités (RSA activité). Le RSA socle se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API). Le RSA socle peut venir en complément du RSA activité (RSA socle et activité). Le RSA socle et activité est destiné aux personnes ayant de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire.

Le RSA a été étendu aux jeunes de 18 à 25 ans (RSA jeune) sous conditions d'activité antérieure.

Seuls le RSA socle et le RSA socle et activité sont considérés comme des minima sociaux.

### ■ Graphique 1 - Minima sociaux : un niveau jamais atteint



Sources : CDC Bordeaux ; CAF Réunion ; Pôle emploi ; CGSS.

1. Sont comptabilisés : RSA socle + RSA socle et activité ; allocations chômage du régime solidarité (dont ASS) ; AAH ; Aspa ; RSO.



■ Tableau 1 - 150 000 allocataires de minima sociaux

	Allocataires au 31/12		Montants versés en millions d'euros	
	2011	Variation 2011/2010 en %	2011	Variation 2011/2010 en %
<b>Total prestations <sup>1</sup> dont</b>	<b>150 327</b>	<b>4,1</b>	<b>829,8</b>	<b>5,5</b>
RSA socle + RSA socle et activité <sup>2</sup>	86 264	5,5	460,2	3,6
Allocation chômage du régime solidarité	15 330	15,9	84,9	16,7
dont allocation de solidarité spécifique (ASS)	15 100	16,2	83,7	16,4
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	13 398	8,0	105,9	12,9
Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	28 131	- 3,7	136,4	2,7
Revenu de solidarité (RSO)	6 818	- 7,8	40,9	- 2,4

Sources : Caisse des dépôts et consignations de Bordeaux ; CAF Réunion ; Pôle emploi ; CGSS.

1. Un allocataire peut cumuler plusieurs prestations et certaines allocations ne sont pas détaillées dans ce tableau. C'est pourquoi la somme des allocataires pour chacune des allocations est différente du total.

2. Le total « RSA socle + RSA socle et activité » en 2011 est comparé au total « RMI + API » en 2010.

L'allocation spécifique de solidarité (ASS) versée aux chômeurs en fin de droits accuse la plus forte hausse (+ 16,2 %) et concerne 15 100 personnes.

L'allocation adulte handicapé (AAH) est revalorisée en 2011, conformément à la réforme entreprise en 2008 visant à augmenter l'allocation de 25 % sur 5 ans. Revalorisé de 2,2 % en avril 2011 puis en septembre 2011, le montant de l'AAH passe à 727,61 euros puis à 743,62 euros. Les montants versés au titre de l'AAH augmentent donc plus vite que le nombre d'allocataires. Par rapport à 2010, près de 1 000 allocataires supplémentaires ont bénéficié de l'AAH (+ 8 %).

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) poursuit sa baisse grâce à l'amélioration des droits acquis dans les régimes de retraite. Le nombre d'allocataires diminue de 3,7 % en 2011, même s'il concerne encore plus de 28 000 personnes.

Le revenu de solidarité (RSO) repart à la baisse en 2011 (- 7,8 % d'allocataires). Spécifique aux DOM, le RSO s'adresse

aux personnes d'au moins 55 ans (50 ans avant le RSA) et de moins de 65 ans. Cette allocation permet d'accéder à un revenu amélioré jusqu'à la retraite, sous réserve que l'allocataire s'engage à quitter le marché du travail. ■

Stéphanie LIEUTIER  
Insee La Réunion-Mayotte

